



## Récupération apport personnel - divorce - vente maison

Par **fab\_du\_34**, le **17/08/2016** à **14:42**

Bonjour,

En 2008, avec mon compagne, nous avons acheté un bien immobilier pour 216 000€

Je suis propriétaire à 80%, elle à 20%

J'ai amené un apport personnel de 126 000€

Elle a fait un crédit de 44 000€ et moi 46 000€.

Il est mentionné dans le compromis de vente l'apport personnel (mais pas dans l'acte d'achat), les crédits et les 80% et 20%.

Nous nous sommes mariés en 2010 et divorcé en 2013.

Nous vendons enfin ce bien aujourd'hui.

Je souhaiterais savoir si je vais récupérer mon apport car nous le vendons moins cher que ce que nous l'avons payé (150 000€).

En outre, dans l'acte de divorce, il est mentionné :

"Lors de la vente, nous nous partagerons le solde du prix de vente pour notre part indivise respective après paiements des crédits immobiliers que nous avons souscrits". Or mon ex femme a remboursé son crédit (pas moi).

Merci d'avance pour vos réponses.